

MAÎTRES VIGNERONS DE GONFARON

ERV le 12-02-2021

"Une solution d'avenir"

C'est à la faveur de la création de leur nouveau chai, en 2018, que les Maîtres Vignerons de Gonfaron ont fait le choix du photovoltaïque. La location de la toiture de la cave coopérative a permis d'en financer la rénovation.

Il y a 11 ans de cela, alors que la coopérative viticole devait engager la rénovation de la toiture de son bâtiment principal, l'installation d'une centrale photovoltaïque avait déjà été envisagée. "On travaillait sur le sujet avec une grande entreprise. Les conditions étaient alors très avantageuses. Mais, entre-temps, l'État a fermé le robinet et les tarifs de rachat de l'électricité ont baissé. Du coup, le projet n'est pas allé à son terme. À l'époque, ça s'est joué à quinze jours près", se souvient Gérard Fons, directeur de la cave coopérative de Gonfaron. La toiture a néanmoins été refaite, en prévoyant la possibilité future d'y installer des panneaux photovoltaïques.

Huit ans se sont écoulés avant qu'une autre occasion se présente. "Quand on a construit le projet de notre nouveau chai de vinification, dans l'ancienne cave de la coopérative, on s'est interrogé sur notre consommation d'énergie. Et comme la toiture de ce second bâtiment était en très mauvais état, ça a été l'occasion de revenir sur le photovoltaïque", se souvient le directeur. La coopérative prend donc contact avec une première entreprise, puis une seconde, conseillée par le maître d'ouvrage appelé à conduire les travaux. C'est avec cette dernière qu'un accord est conclu.

Une opération qui a permis de soutenir l'investissement

Choix est fait de louer les toitures des deux bâtiments de la cave. Un bail emphytéotique de 20 ans, renouvelable une fois, pour une durée de cinq ans est consenti contre un loyer modique de 100 € par an. En contrepartie, l'exploitant prend à sa charge la rénovation du toit du nouveau chai. "La toiture a été refaite dans son intégralité à nos conditions. Nous avons notamment été très attentifs à l'isolation. On en a aussi profité pour faire refaire celle de la partie bureaux", précise Gérard Fons, qui estime l'investissement entre 200 000 et 250 000 €. "Le nouveau chai nécessitait déjà un investissement conséquent. L'économie réalisée sur les travaux de la toiture n'était donc pas neutre. On préférerait utiliser cet argent sur du matériel plutôt que sur le toit qui, certes, nous abrite, mais ne sert pas en lui-même à la production", justifie le directeur de la cave coopérative.

Au total, 1 500 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur ces bâtiments. La centrale est entièrement gérée par la société exploitante, qui en assure le suivi et l'entretien. "On ne s'est occupé de rien, si ce n'est d'intégrer l'installation au permis de construire et de constituer un dossier qui décrit la struc-



Quelque 1 500 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les deux bâtiments des Maîtres vignerons de Gonfaron.

ture pour l'assurance. Les bâtiments sont divisés en trois segments : le sol, les murs et le toit. On ne loue que le lot supérieur. La seule contrainte est de faire réaliser une étude de thermographie, tous les ans ou tous les deux ans en fonction du bâtiment, afin de vérifier qu'il n'y a pas de risque de surchauffe. En revanche, il

n'y a pas de surcoût d'assurance. C'est la société exploitante qui assure et couvre sa partie. S'il y avait une fuite d'eau, par exemple, ce serait à elle de s'en occuper", détaille Gérard Fons.

"Pour nous, ça a été vraiment une bonne opération. Et il semble que tout le monde y trouve son compte. L'exploitant revend

l'électricité renvoyée sur le réseau. De notre côté, nous avons une toiture toute neuve", apprécie-t-il. La démarche s'inscrit, d'autre part, dans la dynamique environnementale de la cave. "C'est une solution d'avenir. C'est bénéfique sur notre bilan carbone. Cela nous permet de compenser l'énergie consommée pour la production de froid dans le nouveau chai qui est, du coup, un bâtiment à énergie positive. Et puis, c'est dans la lignée du travail fait au vignoble et en cave, avec la certification Haute valeur environnementale et nos premières cuvées bio. Ça participe à véhiculer une image positive de ce que l'on fait, et de la manière dont on fait évoluer nos pratiques", souligne Gérard Fons.

Au bout de 25 ans, durée maximale du bail mis en place, les vignerons coopérateurs de Gonfaron auront deux options : soit le rachat de la centrale pour un euro symbolique, soit le démontage de l'installation au frais de l'exploitant. "D'ici là, les matériaux, les outils et les énergies vertes auront évolué. On aura du recul sur la durée de vie des panneaux, sur la productivité de la centrale. Il faudra tout prendre en compte pour faire le choix le plus pertinent. Ce sera aux jeunes qui arrivent de décider", conclut Gérard Fons. ■